

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Non soutenu

### AMENDEMENT

N° AC134

présenté par

M. Seitlinger, M. Hetzel, M. Bazin, M. Viry, Mme Corneloup, M. Bourgeaux, M. Dubois,  
Mme Bazin-Malgras, M. Brigand et M. Ray

-----

#### ARTICLE 2

À l'alinéa 2, après les mots :

« les régions »,

insérer les mots :

« les professionnels agricoles du secteur ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le chapitre I vise à préciser les objectifs en matière d'orientation, de formation, de recherche et d'innovation en agriculture.

Les réflexions sur les thématiques agricoles nécessitent d'associer l'ensemble des acteurs concernés, qu'ils soient publics ou privés. La conduite de ces politiques doit être réalisée en lien étroit avec les représentants du monde agricole, dans la mesure où ces derniers bénéficient de l'expérience de terrain essentielle à l'élaboration de politiques publiques capables de répondre efficacement aux problèmes rencontrés par les agriculteurs.

Le présent amendement vise en ce sens à associer les agriculteurs à la conduite des politiques d'orientation, de formation, de recherche et d'innovation.